

ENSEIGNEMENT**A mort le joker ?**

La ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) l'annonçait au *Soir* du 29 avril : il n'est pas juré qu'elle retouchera le décret régulant les inscriptions en 1^{re} secondaire. Le propos glace des parents de Ganshoren (nord de Bruxelles). Pourquoi ? Les enfants issus de communes où n'existe pas d'école secondaire (c'est le cas de Berchem, localité voisine) bénéficient d'une forme de priorité (un joker) et prennent les places au Collège du Sacré-Cœur de Ganshoren, au nez et à la barbe des enfants du cru. « *S'il n'y a pas de modification du décret, toutes les places disponibles iront aux enfants scolarisés en primaire à Berchem* » note Stéphane Obeid (MR), élu à Ganshoren. Il étudie « *toutes les voies et recours* » pour supprimer le fameux joker. (P.Bn)